



INFORMATIONS PRE-CAMPAGNE

PART TERRITORIALE DES PROJETS SPORTIFS FEDERAUX 2020 (EX-CNDS)

Le 20 décembre 2019

OBJET : Annonce des orientations retenues par la FFTA pour la campagne 2020

INTRODUCTION

Les missions du CNDS ont été intégrées à l'Agence nationale du Sport créée en avril 2019.

En 2020, l'ensemble des fédérations doivent décliner au niveau territorial leurs objectifs de développement dans le cadre des projets sportifs fédéraux (PSF). Elles sont responsabilisées pour l'instruction des dossiers de demandes de subvention (la Fédération Française de Tir à l'Arc faisait partie des fédérations pilotes en 2019).

N'étant pas en possession de l'ensemble des informations relatives à l'organisation de la campagne 2020, la fédération a choisi de communiquer dès à présent les axes prioritaires choisis pour le développement du tir à l'arc.

Les modalités de demandes dépendront des procédures et des outils mis à disposition par l'Agence nationale du Sport. La note d'orientation 2020 sera donc communiquée lorsque nous les connaîtrons.

1- LES ORIENTATIONS 2020

En application des priorités nationales, l'Agence nationale du Sport a vocation à accompagner les initiatives associatives pour le développement du sport pour tous et sur tous les territoires.

La commission nationale des PSF de la **FFTA** a fixé les objectifs prioritaires. Le premier axe est le développement de la pratique fédérale par tout type d'actions inscrites au projet fédéral et visant à contribuer et favoriser l'augmentation du nombre de pratiquants pour ces publics cibles :

- Les jeunes pratiquants ;

- Les femmes et/ou jeunes filles ;
- Les jeunes en milieu scolaire ;
- Les personnes en situation de handicap ;

Les autres actions thématiques :

- La pratique compétitive
- Le sport-santé

Un axe spécifique « formation » sera également proposé aux comités.

2- DECLINAISON DES ORIENTATIONS

Afin d'accompagner les projets et de guider les demandes de subvention des structures affiliées un cadre pour chaque thème est proposé. Il comporte plusieurs niveaux et doit permettre de rendre plus concrètes les actions qui peuvent être proposées.

La qualité des projets sera évaluée en s'appuyant sur ce cadre (grilles par thème en annexe) et donc en prenant en compte l'impact prévisible sur le développement du tir à l'arc.

3- CALENDRIER PREVISIONNEL

Courant mars :	Ouverture campagne 2020
Fin avril - début mai :	Fin de campagne 2020
Fin juin :	Proposition de ventilation à l'ANS
Durant l'été :	Mises en paiement

4- CONTACTS ET COORDONNEES :

Responsable du CNDS à la FFTA :
Mme VANDIONANT Sandrine

Adresse mail unique : support.cnds@ffta.fr

ANNEXES : DECLINAISON ACTIONS THÉMATIQUES

1 - LES JEUNES PRATIQUANTS :

JEUNES	OBJECTIFS : Faciliter l'accès à la pratique et le développement de l'offre de pratique du tir à l'arc pour les jeunes (jusqu'à cadet) et plus particulièrement pour les poussins et benjamins.			
Niveau qualité projet	0	1	2	3
CLUBS	Ne répond pas aux attentes (actions PSF); Action ponctuelle; Le cumul des actions n'atteint pas le seuil mini.	Structuration des créneaux jeunes (école de tir pour les débutants et créneaux perfectionnement pour jeunes plus expérimentés) encadrés par un entraîneur diplômé*. Organisation de passages de Pass'Arc, plumes et flèches. Accompagnement de la pratique compétitive (toutes disciplines)	Idem niveau 1 + stages durant les vacances scolaires	Idem niveau 2 + accompagnement à la pratique compétitive en TAE (projet collectif, participation à l'offre régionale spécifique quand elle existe et/ou nationale, label ETAF...).
		Aide revalorisée si développement de la pratique des Poussins suivant 2 niveaux : 1. Le club accueille dès l'âge de 7 ans (ou moins) 2. Le club accueille dès l'âge de 7 ans (ou moins) et met en place au moins 1 séance spécifique/semaine (Poussins ou Poussins/Benjamins) encadrée par un entraîneur diplômé*.		
		*Professionnel ou bénévole diplômé actif ou formation prévue dans le projet.		
Complément COMITES Départementaux	Ne répond pas aux attentes (actions PSF); Action ponctuelle; Le cumul des actions n'atteint pas le seuil mini.	Organisation de rencontres jeunes pour les débutants de l'année (ex. : compétitions loisirs, stages, passages de flèches interclubs...) + organisation challenge poussins ou stage jeunes	Niv 1 + challenge poussins + stages jeunes (3 j et plus/an) ou service d'accompagnement par un pro dans les clubs (aide à la structuration ou formation encadrants).	Niv 1 + challenge poussins + stages jeunes TAE (4 j et plus/an) + service d'accompagnement par un pro dans les clubs (aide à la structuration ou formation encadrants) ou mise en place module poussins (collaboration avec comité régional)
Complément COMITES Régionaux	Ne répond pas aux attentes (actions PSF); Action ponctuelle; Le cumul des actions n'atteint pas le seuil mini.	Stages jeunes TAE (4 j et plus/an) + actions favorisant la pratique compétitive	Stages jeunes TAE (4 j et plus/an) + Dispositif d'accompagnement des clubs (Ex. : intervention d'un pro pour aider à la structuration ou formation des encadrants...) Actions développant la pratique compétitive en TAE des jeunes (dispositif type ETAF en région)	Idem que niveau 3 avec en plus le coaching en compétition (TNJ, championnat) et action spécifique soutien à la pratique des poussins et benjamins, module poussins... Actions développant la pratique compétitive en TAE des jeunes (dispositif type ETAF en région)

2- FEMMES ET/OU JEUNES FILLES :

FEMINISATION		OBJECTIFS :			
		Faciliter l'accès à la pratique et le développement de l'offre de pratique du tir à l'arc pour les femmes et jeunes filles + pratique mixte			
Niveau qualité projet	0	1	2	3	4
CLUBS	Ne répond pas aux attentes (actions PSF); Action ponctuelle; Le cumul des actions n'atteint pas le seuil mini.	1 action de découverte associée à une action de fidélisation Ex. : Initiations ciblées + politique tarifaire	Plusieurs actions complémentaires (actions de découverte + actions fidélisantes). Ex. : Compétitions spécifiques + Initiations ciblées + Engagement d'équipes mixtes au trophée départemental des mixtes	Plusieurs actions complémentaires et spécifiquement adaptées Ex. : Niveaux 2 + créneaux spécifiques durant la pause méridienne ou organisés en fonction des horaires de "créneaux enfants" (tir à l'arc ou d'autres disciplines) + encadrement diplômé actif	Actions du niveau 3 + Projet collectif (Ex. : préparation structurée d'un groupe pour alimenter une équipe femmes et/ou mixtes, emmener "au moins X femmes à un championnat...)
Niveau qualité projet	0	1	2	3	
Complément COMITES	Ne répond pas aux attentes (actions PSF); Action ponctuelle; Le cumul des actions n'atteint pas le seuil mini.	Au moins 2 actions de la liste (cf. niveau 3)	Au moins 3 actions de la liste (cf. niveau 3).	Au moins 4 actions de cette liste : <ul style="list-style-type: none"> . Organisation Trophée Départemental Des Mixtes (pour les CD). . Organisation sur tout le territoire d'une opération "coordonnée" de découverte en club pour les féminines. . Actions favorisant la participation à la compétition ou aux formations. . Compétitions spécifiques pour les féminines. . Actions favorisant la prise de responsabilité par les femmes. . Stages ou rencontres spécifiques pour les femmes débutantes (mixte possible si au moins 50% de féminines). 	

3 - LES JEUNES SCOLAIRES :

SCOLAIRE	OBJECTIFS : Favoriser la pratique du tir à l'arc sur les temps scolaire, périscolaire, extrascolaire. Créer des passerelles entre "la pratique scolaire" et le sport associatif fédéral.				
Niveau qualité projet	0	1	2	3	4
CLUBS	Ne répond pas aux attentes (actions PSF) Le cumul des actions n'atteint pas le seuil mini	Aide organisation compétition scolaire, prêt infrastructure/matériel (convention)	1 ou 2 cycles encadrés	Plusieurs cycles encadrés dans plusieurs écoles ;	Plusieurs cycles + passerelles (ex. rencontre avec licenciés FFTA et licenciés UNSS, passages de flèches...)
Aide valorisée si collaboration avec une école dans le cadre du Label Génération 2024					
Niveau qualité projet	0	1	2	3	
Complément COMITES départementaux	Ne répond pas aux attentes (actions PSF) Le cumul des actions n'atteint pas le seuil mini	Au moins 1 action du niveau 3	Au moins 2 actions du niveau 3	Projet global sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Soutien au développement de la pratique du tir à l'arc à l'école (Ex. : mise à disposition de kits pour les écoles ou clubs y intervenant, accompagnement des enseignants pour la mise en place de cycles...) - Collaboration avec l'USEP pour la mise en place de cycles et l'organisation de rencontres sportives associatives USEP - Passerelles pour favoriser le passage à la pratique en club (Ex. : organisation de rencontres par équipes mixtes FFTA/SCOLAIRE) 	
Complément COMITES régionaux	Ne répond pas aux attentes (actions PSF) Le cumul des actions n'atteint pas le seuil mini	Au moins 1 action du niveau 3	Au moins 2 actions du niveau 3	Projet global sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des CD (et/ou clubs) pour développer la pratique du tir à l'arc à l'école - Collaboration avec l'USEP pour la mise en place de formations d'enseignants (peut être mis en oeuvre en lien avec un comité départemental). - Collaboration avec l'UNSS pour la mise en place de formations d'enseignants 	

4 - LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP :

HANDICAP	OBJECTIFS : Faciliter l'accès à la pratique et développer le tir à l'arc pour les personnes en situation de handicap. Favoriser l'inclusion de personnes en situation de handicap.			
Niveau qualité projet	0	1	2	3
CLUBS	Ne répond pas aux attentes (actions PSF) Le cumul des actions n'atteint pas le seuil mini	. Aide organisation compétition handi* ou . Journée de promotion de la pratique handi* (Ex. porte-ouverte...) ou . organisation d'une compétition ou rencontre mixtes handi/valides* *Ces actions doivent être intégrées dans un projet global d'accueil des personnes en situation de handicap.	Accueil régulier de personnes en situation de handicap licenciées dans le club. Séances encadrées par un entraîneur diplômé spécifiquement ou inscription en formation de l'encadrant.	Niveau 2 + accompagnement en compétition + organisation d'une compétition ou rencontre mixte handi/valides
Inscription Handiguide des sports obligatoire				
Complément COMITES	Ne répond pas aux attentes (actions PSF) Le cumul des actions n'atteint pas le seuil mini	Au moins 1 action du niveau 3	Au moins 2 actions du niveau 3	Projet global sur le territoire : - Accompagnement des clubs (conseils pédagogiques et pratiques) - Formations spécifiques -Stages perfectionnement archers

PRATIQUE COMPETITIVE	OBJECTIFS : Faciliter l'accès à la compétition dès la première année de pratique pour tous les licenciés. Augmenter le nombre de compétiteurs et leur niveau de performance.			
Niveau qualité projet	1	2	3	4
CLUBS	1 Action obligatoire : séances hebdomadaires encadrées par un entraîneur diplômé* + au moins 1 action pour amener à la pratique compétitive et/ou augmenter le niveau des compétiteurs parmi : - suivi en compétition - présence d'un projet collectif - action spécifique pour faire venir les compétiteurs salle à la pratique compétitive en extérieur - organisation de stages	2 Actions obligatoires : - séances hebdomadaires encadrées par un entraîneur diplômé* - présence d'un projet collectif + au moins 1 action pour amener à la pratique compétitive et/ou augmenter le niveau des compétiteurs parmi : - suivi en compétition - action spécifique pour faire venir les compétiteurs salle à la pratique compétitive en extérieur - organisation de stages	Projet visant à accompagner les archers jusqu'à la pratique compétitive toutes disciplines. Actions obligatoires : - séances hebdomadaires encadrées par un entraîneur diplômé* - suivi en compétition - présence d'un projet collectif 1 action parmi : - action spécifique pour faire venir les compétiteurs salle à la pratique compétitive en extérieur - organisation d'une compétition sélective au championnat de France - organisation de stages	Projet visant à accompagner les archers jusqu'à la pratique compétitive en salle et TAE Actions obligatoires : - séances encadrées par un entraîneur diplômé* - suivi en compétition - présence d'un projet collectif 1 action parmi : - action spécifique pour faire venir les compétiteurs salle à la pratique compétitive en TAE - organisation d'une compétition sélective au championnat de France TAE - organisation de stages
*Professionnel ou bénévole diplômé actif ou formation prévue dans le projet.				
Complément Comités départementaux	2 actions du niveau 3	3 actions du niveau 3	Au moins 4 actions parmi : . Filière départementale par équipe disciplines internationales. . Compétitions découverte... . Stages compétiteurs . Stages accompagnement débutants en vue de préparer à la compétition . Accompagnement des clubs	. Filière départementale par équipe en TAE . Compétitions découverte... . Stages compétiteurs . Stages accompagnement débutants en vue de préparer à la compétition . Accompagnement des clubs
Complément Comités Régionaux		2 actions du niveau 3	Au moins 3 actions parmi : . Filière régionale par équipe disciplines internationales. . Stages compétiteurs . Accompagnement des clubs . Regroupement ou compétition régional(e) ou interdépartemental(e) pour les "licences création "	. Filière régionale par équipe en TAE . Stages compétiteurs . Accompagnement des clubs . Regroupement ou compétition régional(e) ou interdépartemental(e) pour les "licences création "

SPORT-SANTE	<p style="text-align: center;">OBJECTIFS :</p> <p style="text-align: center;">Contribuer à lutter contre les effets de la sédentarité</p> <p style="text-align: center;">Diminuer les effets de la maladie, accompagner le patient dans son traitement ou l'accompagner pour faciliter un retour à une pratique « ordinaire » et diminuer les risques de récides.</p>		
Niveau qualité projet	1	2	3
CLUBS	<p>Action de prévention (sport santé bien-être) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadrement de séances spécifiques et régulières (au moins une fois par semaine) pour licenciés ou non (Ex. : pratique pour personnes "seniors" + de 65 ans) 	<p>Action de prévention (sport santé bien-être) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Encadrement de séances spécifiques et régulières (au moins une fois par semaine) avec prise de licences ; Exemple : Séances organisées type Fit'archery. OU Projet d'accueil tir à l'arc sur ordonnance avec besoin de former l'encadrant. 	<p>Deux types de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet de lutte contre les effets de l'inactivité physique à travers la pratique du Fit'Archery ou du run-archery (créneaux de pratique réguliers, adaptés aux pratiquants en commençant par de la marche si besoin et préparation à la compétition possible). et/ou -Tir à l'arc sur ordonnance avec encadrement spécifique formé (professionnel ou bénévole avec module Tir à l'arc sur ordonnance) ; Projet structuré, déjà effectif et en collaboration avec le corps médical.
Complément COMITES	<p>Organisation de formations spécifiques (formation continue sport-santé-bien-être et/ou module tir à l'arc sur ordonnance pour les comités régionaux "pilotes" en 2020) et/ou</p> <p>Pilotage d'un projet global tir à l'arc sur ordonnance sur le territoire.</p>		

FORMATION	<p style="text-align: center;">OBJECTIFS :</p> <p style="text-align: center;">Améliorer la qualité d'encadrement de la pratique du tir à l'arc.</p> <p style="text-align: center;">Assurer une pratique en toute sécurité.</p> <p style="text-align: center;">Proposer une pratique favorisant la progression.</p> <p style="text-align: center;">Améliorer la qualité de structuration des clubs.</p>
COMITES	<p style="text-align: center;">Formations pouvant ouvrir à un financement :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Formations initiale des entraîneurs bénévoles (Entraîneur fédéral) . Formations continues des entraîneurs bénévoles . CQP animateur tir à l'arc et technicien sportif . stages de progression en vue d'atteindre les minimas pour entrer en formation . Formations des dirigeants bénévoles (aide à la structuration des clubs notamment avec les référents structuration labellisation) <p style="text-align: center;">Le comité s'engage à mettre en place des formations dans le respect des directives fédérales.</p>